



Conseil international du Café

122^e session

17 – 21 septembre 2018

Londres (Royaume-Uni)

Ordre du jour provisoire

Point

Document

1. **Ouverture de la session du Conseil**

2. **Ordre du jour provisoire – à adopter**

ICC-122-0
Calendrier des réunions

3. **Admission d'observateurs – à examiner**

à suivre

Le Conseil se prononcera sur l'acceptation d'observateurs et désignera les points de l'ordre du jour qui seront ouverts aux observateurs admis.

4. **Voix – à examiner et, le cas échéant, à approuver**

4.1 **Redistribution des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2017/18** à suivre

Le Chef des opérations fera rapport.

4.2 **Répartition initiale des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2018/19** à suivre

Les documents contenant la base statistique de la répartition proposée des voix pour les Membres exportateurs et les Membres importateurs ainsi que la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2018/19 seront examinés par le Conseil.

5. **Activités de l'OIC pour l'année caféière 2017/18 – à noter**

verbal

5.1 Progrès en vue de la réalisation du Plan d'action quinquennal

Le Directeur exécutif fera le point sur les travaux du Secrétariat de l'OIC pour l'année caféière en cours et les progrès en vue de la réalisation du Plan d'action quinquennal.

5.2 Rapport de l'OIC sur Les femmes et le café

Le Directeur exécutif présentera le rapport de l'OIC sur Les femmes et le café

6. Accord international de 2007 sur le Café

6.1 Rapport sur la participation à l'Accord international de 2007 – à noter à suivre

Le Directeur exécutif fera rapport sur la situation actuelle, y compris les résultats de la mission d'une délégation de haut niveau de l'OIC qui a rencontré des responsables de l'organe exécutif du gouvernement des États-Unis d'Amérique.

6.2 Prorogation du délai prévu pour le dépôt d'instruments – à examiner et, le cas échéant, à approuver à suivre

La date butoir fixée pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion est le 28 septembre 2018. Le Conseil examinera un projet de résolution portant prorogation du délai fixé pour déposer des instruments.

7. Situation du marché du café – à noter à suivre

Le Chef des opérations présentera une analyse de l'état du marché.

8. Comprendre la chaîne de valeur du café : passé et futur – à examiner verbal

Le Conseil examinera un rapport de situation sur la mise en œuvre de l'étude menée actuellement par le professeur Jeffrey Sachs : Analyse économique et politique visant à accroître les revenus des petits producteurs de café.

9. Études, rapports et profil de pays sur le café – à examiner

Conformément au programme des activités pour 2017/18, le Conseil examinera les études, rapports et profil de pays sur le café suivants:

- Prix internationaux du café – causes de la grande volatilité à suivre

- Les marchés émergents du café: Asie du Sud-Est à suivre
 - Mélanges et succédanés à suivre
 - Profil sur le café: Ghana à suivre
 - Profil sur le café: Kenya à suivre
 - Profil sur le café: Japon (à confirmer) à suivre
- 10. Salubrité des aliments – à examiner** à suivre
- Le Conseil examinera les questions relatives à la salubrité des aliments, y compris des rapports sur les réponses des Membres concernant les limites maximales de résidus (LMR) des pesticides employés dans la production de café et la méthode de calcul de ces LMR.
- 11. Journée internationale du Café – à noter** verbal
- Le Directeur exécutif fera rapport sur les préparatifs de la Journée internationale du Café qui se tiendra le 1 octobre 2018.
- 12. Conférence mondiale du Café – à noter** verbal
- Le Représentant de l'Inde fera rapport sur les préparatifs de la cinquième Conférence mondiale du Café qui a lieu en avril 2020 à Bengaluru (Inde).
- 13. Politiques nationales en matière de café – à noter** verbal
- Les pays Membres sont invités à faire rapport sur les changements intervenus dans leurs politiques nationales en matière de café.
- 14. Coopération avec d'autres organisations**
- 14.1 Coopération avec d'autres organisations – à noter**
- Le Directeur exécutif fera rapport sur la coopération avec les autres organisations, y compris les réunions ci-après tenues en mai 2018 à l'OIC:
- Réunion pilotée par l'OIC avec des organes internationaux de produits (OIP) verbal
 - Réunion pilotée par le Fonds commun des produits de base avec les OIP verbal
- Le Chef des opérations fera rapport sur la coopération avec les organisations multilatérales et bilatérales verbal

14.2 Rapport sur la mise en œuvre des protocoles d'accord – à noter

Le Directeur exécutif fera également rapport sur la mise en œuvre des protocoles d'accord et les autres initiatives. Les représentants des organisations/initiatives respectives suivantes feront rapport sur le :

- Protocole d'accord entre l'Organisation internationale du Café et Global Coffee Platform (GCP), y compris la mise en œuvre du Projet Delta verbal
- Protocole d'accord entre l'Organisation internationale du Café et l'Association africaine des cafés fins (AFCA) verbal
- Protocole d'accord entre l'Organisation internationale du Café et Sustainable Coffee Challenge (SCC) verbal
- Plan mondial d'adaptation du Café (C-GAP) verbal

14.3 Nouveau protocole d'accord – à examiner, et le cas échéant, à approuver

Le Conseil examinera la proposition de protocole d'accord suivante:

- International Women's Coffee Alliance (IWCA) à suivre

15. Rapports des présidents des organes de l'OIC verbal

15.1 Comité consultatif du secteur privé (CCSP) – à noter verbal

15.2 Comité de promotion et de développement des marchés – à noter verbal

15.3 Comité des statistiques – à noter verbal

15.4 Comité des projets

15.4.1 Proposition de projet "Construire un secteur du café durable en Ouganda" – à examiner, et le cas échéant, à approuver à suivre

16. Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café – à noter verbal

Le président du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café fera rapport au Conseil sur les résultats du huitième Forum du Mardi 18 septembre 2018.

- 17. Questions financières et administratives – à examiner, et le cas échéant, à approuver**
- 17.1 Comité des finances et de l'administration** à suivre
- La présidente du Comité des finances et de l'administration rendra compte de la réunion du Comité, y compris la situation financière, les recommandations du Comité concernant les propositions relatives à la mise en œuvre des indicateurs clés de performance et la révision du barème des traitements et de la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel de la catégorie des services généraux et autres points nécessitant l'approbation du Conseil.
- 17.2 Projet de budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2018/19** à suivre
- La présidente du Comité des finances et de l'administration fera rapport.
- 17.3 Programme des activités pour l'année caféière 2018/19** à suivre
- La présidente du Comité des finances et de l'administration fera rapport.
- 17.4 Guide sur l'accueil des réunions de l'OIC** à suivre
- La présidente du Comité des finances et de l'administration fera rapport sur l'élaboration de deux nouvelles publications.
- Guide sur l'accueil des réunions de l'Organisation internationale du Café
 - Guide sur l'accueil de la Conférence mondiale du Café
- 18. Fonds spécial – à noter** verbal
- À la suite de la décision prise lors de la 117^e session, le porte-parole des producteurs fera rapport sur les progrès réalisés concernant l'utilisation du Fonds spécial.

19. Bureaux et Comités

19.1 Composition des comités – à examiner et, le cas échéant, à suivre à approuver

Le Conseil examinera la composition des comités suivants pour 2018/19:

- Comité des finances et de l'administration (6 Membres exportateurs, 5 Membres importateurs)
- Comité des projets (8 Membres exportateurs, 3 Membres importateurs)
- Comité de promotion et de développement des marchés (8 Membres exportateurs, 3 Membres importateurs)
- Comité des statistiques (8 Membres exportateurs, 3 Membres importateurs)

19.2 Président et vice-président du Conseil – à élire verbal

Conformément à l'Article 10 de l'Accord de 2007, le président et le vice-président pour l'année caféière 2018/19 doivent être élus parmi les représentants des Membres importateurs et exportateurs respectivement.

19.3 Président et Vice-président des Comités pour 2018/19 – à élire verbal

La Règle 34 du Règlement de l'Organisation stipule que les élections des présidents et vice-présidents des comités sont généralement réglées pendant la dernière session ordinaire du Conseil de chaque année caféière. Le Conseil élira le Président et le Vice-président et examinera également la composition des comités suivants:

- Comité des finances et de l'administration
- Comité des projets
- Comité de promotion et de développement des marchés
- Comité des statistiques

19.4 Président et Vice-président du Forum et du groupe restreint pour 2018/19 – à élire verbal

Le Conseil élira le président et le Vice-président du Forum pour 2018/19.

Le Conseil examinera également la nomination de conseillers au sein du groupe restreint pour 2018/19.

20. Pouvoirs – à examiner et, le cas échéant, à approuver verbal

Le Président examinera les pouvoirs avec le concours du Secrétariat et fera rapport au Conseil.

21. Questions diverses – à examiner verbal

22. Réunions futures verbal

La prochaine session du Conseil se tiendra du 8 au 12 avril 2019 à Nairobi (Kenya) – **à noter**

Comme l'a décidé le Conseil à sa 121^e session, le thème annuel des travaux de l'OIC pour l'année caféière 2018/19 sera "Le changement climatique" – **à noter**.

Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés lors de la prochaine session afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour et apporter des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures – **à examiner**

23. Discours de clôture verbal

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
Accord international 2007 sur le Café
Plan d'action stratégique de l'Organisation internationale du Café
Règlement de l'Organisation internationale du Café
Mandats des comités et organes consultatifs
Modèle de lettre de pouvoir
Bureaux pour l'année caféière 2017/18